

Dépassement des coûts d'un point de vue juridique

Le thème du dépassement du devis concerne non seulement les milieux juridiques, mais aussi et surtout en première ligne les Maîtres d'ouvrages publics et privés, les mandataires de services (principalement architectes, ingénieurs civils, ingénieurs CVSE), et les entreprises de la construction (notamment les entreprises générales et totales).

En bref

- Multiples causes du dépassement des devis
- Principes fondamentaux et découpage de l'ouvrage
- Instruments et techniques de gestion des coûts
- Notion de devis
- Obligations du planificateur et raisons du dépassement du devis
- Responsabilités et assurances

Détails du cours

Lorsque le Maître de l'ouvrage s'engage dans une opération de construction, il veut que l'ouvrage soit réalisé sans retard, qu'il ne présente pas de défauts et qu'il soit livré sans dépassement des coûts de construction.

Il arrive que les coûts aient été mal estimés :

- par le Maître d'ouvrage en phase préliminaire ;
- par les mandataires-planificateurs en charge des coûts dans les phases suivantes d'études

Il arrive aussi que la surveillance et la gestion des coûts soient déficientes, et amènent un dépassement du devis.

Le cours traite d'abord des questions liées à la gestion des coûts en termes de terminologie dans le processus de développement d'un projet, pour aborder ensuite les principes, les éléments structurels et les étapes d'un calcul des coûts réaliste.

Dans un deuxième temps sont abordées les principales questions en lien avec les responsabilités du mandataire en cas de dépassement de devis : qu'est-ce qu'un dépassement de devis, quelle est la marge de tolérance, quel est le régime juridique de la responsabilité contractuelle ? Il traite aussi des causes du dépassement de devis dans les différentes phases d'un projet, ainsi que des obligations du mandataire relatives au devis.

Objectifs

Le participant :

- se familiarise avec les outils fondamentaux de la gestion des coûts
- identifie les obligations du mandataire liés au devis et son dépassement
- Peut, lors de son retour en entreprise, mettre en œuvre une analyse des enjeux liés à la gestion des coûts

Prérequis

Aucune connaissance préalable requise.



Titre	Dépassement des coûts : causes, prévention et solutions de gestion
Description	Calcul des coûts, responsabilités du mandataire et assurances
Prix du cours	membres*: CHF 361.- HT, non-membres CHF 425.- HT
Public cible	Propriétaire, Maîtres d'ouvrages, Economiste de la construction, etc
Date / Heure / Lieu	Se référer à notre site internet
Organisateur	CRB
Responsable du cours	Yann Férolles
Remarque	*membres CRB, SIA, SSE ou FAS